

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE Municipal portant sur la fermeture du Parc « ARAGON » à Dechy

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L2212-1 à L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'alerte météo de type « Orange » diffusé par météo France depuis le 02 novembre 2023 et jusqu'au 03 novembre 2023 inclus concernant des vents violents sur les départements des Hauts de France,

Considérant qu'il y a lieu de fermer le parc pour cause de tempête « CIARAN » et pour garantir la sécurité publique,

Considérant l'urgence de la situation,

ARRETONS

Article 1^{er}

L'accès au parc « Aragon » situé entre la rue du Marais et la route de Loffre est interdit au public du 02 novembre au 03 novembre 2023 inclus

Article 2.

En cas de prolongation de l'alerte météo au-delà de la date prévue à l'article 1^{er}, la présente interdiction pourra être prorogée par voie d'arrêté.

Article 3.

Monsieur le Responsable des services techniques de la ville de Dechy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le responsable des services techniques
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de DOUAI,

Fait en Mairie de DECHY

Le 02 novembre 2023

Publié sur le site de la ville le 02 novembre 2023

Pour Le Maire absent,
Par délégation,
La Directrice Générale des Services

Angéla LABOURÉ